



## CARNET DE PRE-DIAGNOSTICS SIMPLIFIES EQUIPEMENT PUBLIC

Ce carnet s'utilise avec le guide AMARIS/CEREMA "Améliorer la sécurité dans les équipements publics Périmètres PPRT ". Les informations à porter sur les différents onglets sont les plus exhaustives possibles, l'utilisation qui sera faite peut être plus parcellaire (En particulier les cases surlignées en jaune sont utiles pour une réflexion globale sur la gestion du patrimoine immobilier mais ne sont pas indispensables pour élaborer la stratégie de protection des personnes face aux risques technologiques).  
Cet outil s'utilise pour un Equipement Public donné, celui ci peut être composé de plusieurs bâtiments.  
Enfin les cases sont souvent munies de menus déroulants facilitant les choix, ils sont visibles lors du passage de la souris

Commune de **Fictive sous Bois**

Nom de l'équipement : **Mairie**

AGENTS AYANT  
REALISE LA VISITE

(Nom / Fonction / Téléphone)

CORRESPONDANT SUR  
SITE

(Nom / Fonction / Téléphone)

**Martin Dupond Responsable Bâtiment 06 .....**

Date de la visite de l'équipement :

**03/05/19**

PHOTOGRAPHIE

Date de rédaction du rapport : **17/09/2019**

## CARNET DE PRE-DIAGNOSTICS SIMPLIFIES EQUIPEMENT PUBLIC

Fiche n° :

1

## IDENTITE

ETABLISSEMENT Hotel de Ville

ACTIVITES de service public ou d'intérêt général assurées par l'établissement Administration communale

ACTEURS concernés (Maître d'ouvrage / Exploitant / Usagers) Personnel de la mairie, élus et habitants de la commune de Feyzin, entreprises locales et personnes extérieures (pour certains services)

## INFORMATIONS GENERALES

STATUT JURIDIQUE (propriété; location / année échéance bail; autre)		SURFACES TERRAIN (m <sup>2</sup> )		SURFACES BATIMENT (m <sup>2</sup> )		EFFECTIFS	
Bâtiment :	communal	Surface parcelle :	4 424 m <sup>2</sup>	Surface de plancher:	à compléter	Effectif physique actuel :	36 à 40 personnes en permanence
Terrain :	Parcelle BB 19	Surface bâtie :	≈ 370 m <sup>2</sup>	Surface Utile Nette (SUN) :	à compléter	Capacité du bâtiment :	300r
PARKINGS		TRANSPORTS EN COMMUN		Surface chauffée :	838 m <sup>2</sup>	MODES D'OCCUPATION	
Nombre de places privatives :	10	Accès (TRAM, Bus, etc.) :	Oui 3 lignes bus	Surface refroidie :	à compléter	Nombre de jours par an :	300
Place publique de proximité :	oui			CONSTRUCTION / REHABILITATION		Nombre d'heures par jour :	ouverture : 7h30 lundi à vendredi 3h30 samedi
ESPACES UTILES				Année de construction :	1900 dernier niveau construit en 1995	Commentaire :	
Nombre de bâtiments :	1	Espaces extérieurs utiles :	5	Année de réhabilitation :	2002 puis 2005		

## REGLEMENTATIONS

ERP ( type, catégorie), IGH, Code du travail :	ERP de type W / 5e catégorie	PLU	zone UA2	Monuments historique :	non
PPRN		Zonage sismique	3 modéré	Autres	

## USAGES

USAGES INTÉRIEURS	NOM DU BÂTIMENT	FONCTION	CAPACITÉ D'ACCUEIL
-------------------	-----------------	----------	--------------------

1- Usages et organisation

<p><b>Nombre de bâtiments</b></p>	<p>1</p>	<p>Hôtel de Ville</p>	<p>Bâtiment d'administration communale a 4 niveaux, dont 1 semi-enterré :</p> <p><b>Rez-de-chaussée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 hall d'accueil</li> <li>- 1 salle des mariages</li> <li>- 2 bureaux d'État Civil (1 grande et 1 petite pièces)</li> <li>- 3 bureaux CCAS</li> <li>- 1 bureau permanence</li> <li>- sanitaires</li> </ul> <p><b>1er étage (accès par un escalier depuis le hall d'accueil) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 salle de réunion (« salle des Lumières »)</li> <li>- 1 bureau du Maire</li> <li>- 1 bureau Directeur de Cabinet</li> <li>- 1 bureau Direction Générale (DG)</li> <li>- 1 bureau Direction Générale des Services (DGS)</li> <li>- 1 bureau Premier Adjoint au Maire</li> <li>- 1 bureau de la Communication</li> <li>- 1 bureau des élus</li> <li>- 1 bureau Informatique</li> <li>- 1 bureau logement</li> <li>- 1 bureau vacant</li> <li>- 1 local de rangement</li> <li>- sanitaires</li> </ul> <p><b>2e étage (accès par le même escalier que celui précité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 bureau d'accueil Unité Carrières et Compétences (UCC) - Ressources Humaines (RH)</li> <li>- 1 bureau Unité Carrières et Compétences (UCC) - Ressources Humaines (RH)</li> <li>- 1 bureau Unité Carrières et Compétences (UCC)</li> <li>- 1 bureau Unité Stratégie Financière (USF)</li> <li>- 1 bureau Unité Marché et Achats (UMA)</li> <li>- 1 bureau Unité Facturation et Paies (UFP)</li> <li>- 1 bureau permanence</li> <li>- sanitaires</li> </ul> <p><b>Niveau -1 (semi-enterré, accès par un escalier à hauteur des bureaux d'État Civil) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- espace détente + bar</li> <li>- local serveurs informatiques</li> <li>- espaces techniques (chaufferie, TGBT...)</li> </ul>	<p>(cf. plans ci-dessous)</p> <p><b>Rez-de-chaussée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil : 1 à 2 personnes</li> <li>- salle des mariages : à compléter</li> <li>- bureaux d'État Civil : 3 + 1 personnes</li> <li>- bureaux CCAS : 2 à 3 + 1 + 1 personnes</li> <li>- bureau permanence : à compléter</li> </ul> <p><b>1er étage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- salle de réunion : à compléter</li> <li>- bureau du Maire : 1 personne</li> <li>- bureau Directeur de Cabinet : 1 personne</li> <li>- bureau DG : 1 à 2 personnes</li> <li>- bureau DGS : 1 personne</li> <li>- bureau Premier Adjoint au Maire : 1 personne</li> <li>- bureau de la Communication : 2 personnes</li> <li>- bureau des élus : à compléter</li> <li>- bureau Informatique : 3 personnes</li> <li>- bureau logement : 1 personne</li> </ul> <p><b>2e étage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bureau d'accueil UCC - RH : 1 personne</li> <li>- bureau UCC - RH : 4 personnes</li> <li>- bureau UCC : 1 personne</li> <li>- bureau USF : 2 personnes</li> <li>- bureau UMA : 2 personnes</li> <li>- bureau UFP : 5 personnes</li> <li>- bureau permanence : à compléter</li> </ul> <p><b>Niveau -1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- espace détente + bar : à compléter</li> <li>- local informatique : à compléter</li> </ul>
-----------------------------------	----------	-----------------------	---	---

USAGES EXTÉRIEURS		NOM DE L'ESPACE	FONCTION	CAPACITÉ D'ACCUEIL
<p><b>Nombre d'espaces extérieurs</b></p>	<p>5</p>	<p>Terrasse côté Ouest de la mairie</p>	<p>Terrasse d'environ 10 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage de la mairie Accès depuis portes-fenêtres de la salle de réunion (« salle des Lumières ») et du bureau de la Direction Générale</p>	
		<p>Terrasse côté Ouest de la mairie</p>	<p>Terrasse d'environ 10 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage de la mairie Accès depuis porte-fenêtre du bureau du Maire</p>	
		<p>Parc public ouvert côté Ouest du bâtiment de la mairie</p>	<p>Parc public ouvert tous les jours Passage à pied sécurisé pour les enfants et les familles (école à proximité) Ne sert pas de lieu de manifestation</p>	<p>Fréquentation importante l'été Jusqu'à 60 personnes le week-end</p>

1- Usages et organisation

		Place publique « Carré Brûlé » côté Est du bâtiment de la mairie	Place publique			
		Parking de la mairie côté Est du bâtiment de la mairie	Stationnement des véhicules	30 VL possible		

GESTION DE CRISE		COMMENTAIRES	
<b><i>Rôle dans la gestion de crise pour la collectivité</i></b>	oui	Organisation des moyens d'alerte, d'information, de protection et de soutien de la population en cas de crise dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde Articulation avec les Plans Particuliers d'Intervention des établissements industriels Seveso Seuil Haut	
<b><i>Besoin de continuité de service</i></b>	oui	Continuité de service de l'équipement nécessaire pendant une crise pour mettre en œuvre les actions du Plan Communal de Sauvegarde (ex : alerte, information, protection, soutien de la population) Réquisition des bureaux du rez-de-chaussée pour la mise en place de la cellule de crise dans le cadre du Plan Communal de Gestion de Crise (PCGC)	

## FREQUENTATION

Répéter plusieurs fois pour chaque espace si nécessaire

NOMBRE D'OCCUPANTS	USAGERS	PERSONNEL	TOTAL	COMMENTAIRES
<i>Occupants permanents</i>	10	36 à 40 personnes	50	Occupation du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 12h Personnel d'entretien à partir de 5h Établissement fermé le dimanche
<i>Occupants temporaires</i>	Bureaux de permanence au RdC et au 2 <sup>nd</sup> étage - 2 personnes ?			Fréquentation importante lors des mariages

USAGERS		COMMENTAIRES
<i>Usages encadrés ?</i>	oui	- Accueil du public et redirection des usagers (hall d'accueil, entrée face Ouest) - Réception des usagers au bureau d'État Civil au rez-de-chaussée (1 à 2 personnes à la fois) - Réception des usagers au service Logement au rez-de-chaussée (quelques personnes, 10 maximum) - Réception des usagers au 2 <sup>e</sup> étage (généralement personnes extérieures, entreprises locales)
<i>Populations vulnérables ?</i>	oui	Accueil de personnes à mobilité réduite

RÔLE SOCIAL		
<i>Participe à la vie du quartier ?</i>	oui	
<i>Participe à la vie de la commune ?</i>	oui	Administration communale, services de proximité
<i>Origine des usagers</i>	Commune principalement	Principalement habitants de la commune de Feyzin, entreprises locales et personnes extérieures

PERSPECTIVES		COMMENTAIRES
<i>Déplacement possible ?</i>	non	
<i>Fermeture possible ?</i>	non	
<i>Perspectives d'évolution ?</i>	oui	Projet de remplacement des fenêtres (en même temps que sur d'autres bâtiments : notamment stade Jean Boin proche de la raffinerie)
<i>Stratégie immobilière ?</i>	oui	Plan Pluriannuel d'Investissement pour les travaux et l'entretien du bâti communal réalisé en 2013

## PLAN SYNTHETIQUE DE L'ORGANISATION DE L'EQUIPEMENT

PLAN SYNTHETIQUE DE L'ORGANISATION DE L'EQUIPEMENT

- espaces techniques (chaufferie, TGBT...)

## CARNET DE PRE-DIAGNOSTICS SIMPLIFIES EQUIPEMENT PUBLIC

Fiche n° :

2

## CARACTÉRISATION GLOBALE DU BÂTIMENT

MAIRIE

Répéter plusieurs fois pour chaque bâtiment  
Si nécessaire

PARTIES D'OUVRAGE	DESCRIPTIF SOMMAIRE	N° Photos
<b>Structure porteuse</b>	Bâtiment sur 4 niveaux dont 1 semi-enterré Ossature : murs porteurs en pierre (50 cm), murs de refend Charpente : bois (fermes apparentes) Escaliers bois entre RdC et étages supérieurs Escalier pierre entre RdC et R-1	IP26, IP27, IP30, IP47, IP54, IP107, ST513, ST540, ST551, ST552, ST557
<b>Façades</b>	Façades : murs en pierre non isolés sur façades Est, Sud, Ouest (en partie doublage sans isolation), isolation par l'extérieur sur la façade Nord	
<b>Toiture</b>	Couverture : petits éléments (tuiles), terrasses au-dessus du porche d'entrée et de la salle des mariages Équipements d'évacuation des eaux pluviales : gouttières et descentes apparentes, protection par planches de rives Deux cheminées + antenne de toit	
<b>Ouvertures extérieures</b>	Les menuiseries sont de types très divers : - Baies vitrées rénovées en partie - Une partie des fenêtres rénovées en double vitrage 4/6/4 – 4/12/6 – 4/16/8 sur menuiseries bois (pas d'entrée d'air) - Battantes, avec ou sans vitrages fixes. Montage en rénovation : avec entrées d'air sur façades Est et Nord  - Majorité des fenêtres / portes-fenêtres en simple vitrage sur menuiseries bois à crémone avec ou sans survitrage  - Oriel en façade Sud de la salle des mariages - Sas d'entrée vitré coulissant en façade Ouest - Vitrail incorporé dans béton d'épaisseur 10 mm en façade Est Occultations : volets métalliques pliants ou volets roulants extérieurs pour certaines fenêtres, rideaux intérieurs tissu ou à lamelles - Fenêtres de toit en double vitrage avec stores roulants intérieurs	P17, IP25, IP60, IP64, (IP99), ST298, ST323, ST385
<b>Éléments non structuraux Intérieurs</b>	Ancienne maison de campagne d'un soyeux lyonnais avant d'être transformée en mairie au XX <sup>e</sup> siècle Le bâtiment comprend 4 niveaux : - au niveau N-1 se situent un espace détente et divers locaux techniques (local informatique et chaufferie notamment) ; l'accès au sous-sol est possible par un escalier intérieur ; - au rez-de-chaussée, un hall d'accueil (dont l'entrée est située en façade Ouest) distribue une salle des mariages (côté Sud) et des bureaux (côté Nord) ; un escalier en bois, situé derrière le bureau d'accueil, distribue les étages supérieurs ; - au niveau R+1 se situent des bureaux, ainsi qu'une salle de réunion ; cette dernière, ainsi que le bureau de la Direction Générale, donnent sur une terrasse côté Ouest (porche au niveau du sas d'entrée) ; le bureau du Maire donne également sur une terrasse ; - au niveau R+2 se trouvent des bureaux, situés directement sous toiture.  Le bâtiment comporte des décors intéressants : corbeau bois travaillés ,vitrail, boiserie en chêne, cheminée en pierre Faux plafonds (dans certaines pièces), plafonnement mouluré dans l'entrée, plafond à la française dans le bureau d'État civil  Papier peint / fibre de verre peinte / murs pierres apparentes au sous-sol / boiserie  Sols divers selon les pièces : PVC, moquette, parquets vernis et tapis, carrelage	ST595, ST596, ST597

2 - Caractérisation du bâti

<p><b>Éléments non structuraux Extérieurs</b></p>	<p>Accès depuis l'espace public jusqu'à l'entrée.            1 place de stationnement PMR, 2 allées (largeur 1,30 m côté conducteur). La dimension en longueur de la place permet le stationnement à un véhicule de loisir ou un minibus avec rampe d'accès arrière.            Potelets contrastés et bandes d'éveil à la vigilance au droit de l'accès à la mairie.            Escalier 12 marches. Accès secondaire côté rue de la Mairie face allée des Marronniers, avec une entrée ouverte disposant de potelets contrastés. 3 marches, éclairage extérieur fixé sur la façade Nord du bâtiment.            1 allée permettant de desservir le Pôle Cadre de vie, la MDE et la Mairie. Largeur 2,80 m, avec une légère pente suivant le terrain naturel.            Parvis en dalles gravillonnées, éclairage extérieur sur poteau (Sur rue éclairage fixé sur bâtiment), bancs et arbres en pots.</p> <p>Espace végétalisé coté Ouest            Terrasse béton en façade Sud            Signalétique</p>	
<p><b>EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b></p>	<p><b>DESCRIPTIF SOMMAIRE</b></p>	<p><b>N° Photos</b></p>
<p><b>Chauffage</b></p>	<p>Chaufferie : chaudière gaz Ideal standard 2306 de 130 à 170 kW (année 1996) au sous-sol (flocage du plafond)</p> <p>Émissions : radiateurs fonte pour la plupart (acier au R-1) équipés de robinets thermostatiques (pour certains) placés en allège des fenêtres</p> <p>Ventilo-convecteurs réversibles placés en faux plafond, en allège, ou mural</p> <p>Régulation : réglage par boîtier de commande (entrée de pièce)</p>	
<p><b>Rafraichissement</b></p>	<p>Production : groupe froid            Émissions : CIAT major, Airwell... (tous les ventilo-convecteurs sont alimentés en chaud et en froid)            Régulation : -            Fluides : -</p>	
<p><b>Ventilation</b></p>	<p>Ventilations (naturelle, mécanique, ouverture fenêtres) : Renouvellement de l'air par ouverture des fenêtres, grilles d'entrée d'air sur les menuiseries de certains bureaux (ex : bureau Informatique au 1<sup>er</sup> étage), en allège (oriel, salle des mariages). Revêtement du plafond à grille au 2<sup>e</sup> étage.            Grille air local chaufferie et salle de café.            Ventilation naturelle ou mécanique ou sans ventilation dans les sanitaires.</p>	
<p><b>Plomberie, sanitaires</b></p>	<p>Alimentation : -            Appareillages : toilettes accessibles au RdC            Évacuations (EU,EV) : -            Production ECS : plusieurs ballons électriques de petits volume (15L) répartis à proximité des points de puisage</p>	
<p><b>Electricité</b></p>	<p>Tableaux (TGBT, divisionnaires) : tableau TGBT et tableau divisionnaire informatique au sous-sol (avec coupure gaz)            Distributions : en apparent et encastré            Luminaires : éclairage réalisé par tubes fluorescents, plafonniers encastrés ou non, rampes de spots (à leds et fluocompacts)            Prises et interrupteurs : commande par interrupteurs</p>	
<p><b>Système incendie</b></p>	<p>Système incendie (SSI) :            Eclairage de sécurité :            Extincteurs :            Plans d'évacuation et consignes :</p>	
<p><b>Autres équipements</b></p>	<p>Pas d'ascenseur            Portes sécurisées            Local informatique</p>	

## CARNET DE PRE-DIAGNOSTICS SIMPLIFIES EQUIPEMENT PUBLIC

Fiche n° : 3

EXPOSITION AUX RISQUES		EFFETS		ORIENTATIONS			
<b>ZONAGE RÉGLEMENTAIRE PPRT</b>						<b>COMMENTAIRES</b>	
Nom de la zone ou est situé l'équipement	b1	Zone bleue (zone de « travaux »)	oui	Zone rouge (zone de « mesures foncières »)	non		
<b>SURPRESSION</b>				<b>ORIENTATION DES FAÇADES</b>		<b>COMMENTAIRES</b>	
Intensité	35-50 mbar	Type de phénomène	(U)VCE	Façades nord	2	15 phénomènes immédiats de probabilité D 41 phénomènes immédiats de probabilité E	
Type d'onde	Onde de choc	Dynamique	Immédiate	Façades est	4		
Temps d'application en ms	> 150 ms	Probabilité	D	Façades sud	1		
Présence d'obstacles ayant une influence sur les phénomènes de surpression			non	Façades ouest	1		
<b>THERMIQUE CONTINU</b>				<b>ORIENTATION DES FAÇADES</b>		<b>COMMENTAIRES</b>	
Intensité		Type de phénomène	(U)VCE	Façades Nord			
Flux thermique en kW/m <sup>2</sup>		Dynamique		Façades Est			
		Probabilité		Façades Sud			
Présence d'obstacles ayant une influence sur les phénomènes thermiques				Façades Ouest			
<b>THERMIQUE TRANSITOIRE – BOULE DE FEU</b>				<b>ORIENTATION DES FAÇADES</b>		<b>COMMENTAIRES</b>	
Intensité		Type de phénomène		Façades nord			
		Dynamique		Façades est			
		Probabilité		Façades sud			
Présence d'obstacles ayant une influence sur les phénomènes thermiques				Façades ouest			
<b>THERMIQUE TRANSITOIRE - FEU DE NUAGE</b>				<b>ORIENTATION DES FAÇADES</b>		<b>COMMENTAIRES</b>	
Intensité		Type de phénomène majorant		Façades nord			
Intensité feu de nuage		Dynamique majorante		Façades est			
Durée feu de nuage en secondes		Probabilité majorante		Façades sud			
Présence d'obstacles ayant une influence sur les phénomènes thermiques				Façades ouest			
<b>TOXIQUE</b>				<b>ORIENTATION DES FAÇADES</b>		<b>COMMENTAIRES</b>	
Intensité		Type de rejet		Façades nord			
Nature des produits dispersés		Dynamique		Façades est			
Taux d'atténuation cible		Probabilité		Façades sud			
Présence d'obstacles ayant une influence sur les phénomènes toxiques				Façades ouest			

ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ		COMMENTAIRES	
<b>Une étude de vulnérabilité a-t-elle été réalisée ?</b>	non	Aucune étude de vulnérabilité du bâtiment de la mairie de Feyzin n'ayant été réalisée ou mise à disposition à ce jour, le Cerema a évalué qualitativement la vulnérabilité aux effets de surpression de chaque partie d'ouvrage du bâtiment existant, en application des principaux généraux de résistance des structures aux risques technologiques.  <b>Le diagnostic amorcé dans le présent document reste sommaire et n'a pas pour objet de constituer une étude de vulnérabilité complète. Une fois une stratégie de protection des personnes déterminée pour l'équipement, il pourra être nécessaire de faire réaliser une étude de vulnérabilité complémentaire pour définir précisément les travaux à réaliser.</b>	
<b>Date de l'étude</b>			
<b>Mise à jour de l'étude nécessaire ?</b>			
VULNÉRABILITÉ DU BÂTIMENT		SURPRESSION	Répéter plusieurs fois pour chaque bâtiment si nécessaire
PARTIES D'OUVRAGE	CARACTÉRISATION DE LA VULNÉRABILITÉ		TRAVAUX DE RENFORCEMENT PERMETTANT DE RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES
<b>Structure porteuse</b>	Non vulnérable	La structure générale du bâtiment de la mairie de Feyzin (non métallique ; maçonnerie ; charpente en bois) n'est pas vulnérable à des effets de surpression d'intensité 20-50 mbar.	<i>Pas de travaux de renforcement nécessaires</i>
<b>Façades</b>	Non vulnérable	Les murs de composition courante (murs en pierre pour le bâtiment de la mairie de Feyzin - catégorie A) et non vétustes ne sont pas vulnérables à des effets de surpression d'intensité 20-50 mbar.	<i>Pas de travaux de renforcement nécessaires</i>
<b>Toiture</b>	Non vulnérable	Les petits éléments de couverture (tuiles pour le bâtiment de la mairie de Feyzin) ne résistent pas à des effets de surpression d'intensité 20-50 mbar (envol potentiel d'éléments au passage de l'onde de surpression), mais ne représentent néanmoins pas un danger pour les personnes situées à l'intérieur du bâtiment.	<i>Pas de travaux de renforcement nécessaires</i>  <i>Nota : Si des travaux sont menés sur la couverture pour d'autres raisons, il est déconseillé de solidariser les tuiles à la charpente pour éviter un chargement important de la charpente.</i>
<b>Ouvertures extérieures</b>	Vulnérable	L'analyse sommaire de la vulnérabilité des menuiseries vitrées aux effets de surpression a permis d'évaluer à environ 80 m <sup>2</sup> la quantité de surface vitrée totale cumulée vulnérable, ce qui représente environ 70 % des menuiseries du bâtiment (cf. plan synthétique de la vulnérabilité de l'équipement ci-dessous).  Les doubles vitrages situés sur les faces les plus exposées aux effets de surpression (faces Ouest et Sud notamment), les doubles vitrages de grande dimension et les simples vitrages (vulnérables quelles que soient leurs dimensions et leur exposition dans la zone 20-50 mbar même avec survitrage), constituent les principaux facteurs de vulnérabilité des panneaux vitrés.  Les systèmes de fermeture et de fixation dans la maçonnerie sont vulnérables pour toutes les ouvertures.	Exemples de mesures de renforcement des menuiseries vitrées, classées de la plus efficace à la mo

3-Exposition Effets Vulnérabilité RT

<p><b>Éléments non structuraux</b></p>	<p>Potentiellement vulnérables</p>	<p>Il est fréquent qu'une onde de pression induise une mise en mouvement globale de la structure, qui n'endommage pas les éléments porteurs mais entraîne la chute de plafonds et d'objets suspendus, d'équipements lourds (ex : armoires, ventilo-convecteurs situés en hauteur), de vitrages intérieurs, ou la dislocation de cloisons légères par manque de solidarisation avec le gros œuvre. La chute de ces éléments peut entraîner des blessures sur les occupants du bâtiment et encombrer l'accès aux locaux. Les plaques d'isolation en façade Nord du bâtiment de la mairie constituent des grands éléments qui pourraient s'envoler sous l'effet de la surpression et blesser les personnes situées à l'extérieur. Les grands pots à plantes extérieurs paraissent également sensibles et pourraient basculer et être projetés en cas de phénomène de surpression.  La fixation des éléments est le principal facteur de vulnérabilité.</p>	<p>Exemples de mesures de renforcement des éléments non structuraux :- Afin d'éviter le risque de chute</p>
<p><b>Structures extérieures</b></p>		<p>Risque potentiel d'effondrement des cheminées</p>	<p>Renforcement par haubanage ou suppression des cheminées</p>

<p><b>VULNÉRABILITÉ DU BÂTIMENT</b></p>		<p><b>THERMIQUE CONTINU</b></p>	<p>Répéter plusieurs fois pour chaque bâtiment si nécessaire</p>
<p>PARTIES D'OUVRAGE</p>	<p>CARACTÉRISATION DE LA VULNÉRABILITÉ</p>		<p>TRAVAUX DE RENFORCEMENT PERMETTANT DE RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES</p>
<p>Structure porteuse</p>			
<p>Façades</p>			<p><i>Isolation des façades</i></p>
<p>Toiture</p>			<p><i>Isolation de la couverture</i></p>
<p>Ouvertures extérieures</p>			<p><i>Remplacement de menuiseries vitrées Remplacement de portes</i></p>
<p>Éléments non structuraux</p>			<p><i>Remplacement des éléments inflammables</i></p>
<p>Structures extérieures</p>			

VULNÉRABILITÉ DU BÂTIMENT		BOULE DE FEU	Répéter plusieurs fois pour chaque bâtiment si nécessaire
PARTIES D'OUVRAGE	CARACTÉRISATION DE LA VULNÉRABILITÉ		TRAVAUX DE RENFORCEMENT PERMETTANT DE RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES
Structure porteuse			
Façades			Isolation des façades
Toiture			Isolation de la couverture
Ouvertures extérieures			Remplacement de menuiseries vitrées Pose de film filtrant
Éléments non structuraux			Remplacement des éléments inflammables
Structures extérieures			

VULNÉRABILITÉ DU BÂTIMENT		FEU DE NUAGE	Répéter plusieurs fois pour chaque bâtiment si nécessaire
PARTIES D'OUVRAGE	CARACTÉRISATION DE LA VULNÉRABILITÉ		TRAVAUX DE RENFORCEMENT PERMETTANT DE RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES
Étanchéité du bâtiment			Travaux de comblement des ouvertures Installation de fermes-portes
Structure porteuse			Flocage Habillage par plaques
Façades			Isolation des façades
Toiture			Isolation de la couverture
Ouvertures extérieures			Remplacement de menuiseries vitrées
Éléments non structuraux			Remplacement des éléments inflammables
Structures extérieures			

DIAGNOSTIC DE CONFINEMENT		TOXIQUE	Répéter plusieurs fois pour chaque bâtiment si nécessaire
ENVELOPPE DU BÂTIMENT	CARACTÉRISATION	TRAVAUX DE RENFORCEMENT PERMETTANT DE RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES	
<i>Diagnostic qualitatif de l'enveloppe du bâtiment</i>	Valeur de perméabilité à l'air de l'enveloppe à retenir pour la modélisation	Travaux d'étanchéité de l'enveloppe	
<i>Entrées dans le bâtiment</i>	Présence de sas d'entrées : oui/non	Ajout de sas sur les entrées du bâtiment	
<i>Ventilation</i>	Type de ventilation : simple flux / double flux	Installation d'un dispositif d'arrêt Installation de dispositifs d'obturation	
<i>Autres systèmes de flux d'air volontaire</i>		Installation d'un dispositif d'arrêt Installation de dispositifs d'obturation	
<i>Chauffage</i>		Installation d'un dispositif d'arrêt	
<i>Sanitaires et points d'eau dans le bâtiment</i>	Nombre et localisation	Installation de sanitaires dans le local de confinement	

LOCAL DE CONFINEMENT		CARACTÉRISATION	TRAVAUX DE RENFORCEMENT PERMETTANT DE RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES
<i>Effectif à confiner</i>	?	<i>Surface minimale : 1 m<sup>2</sup>/personne</i> <i>Surface recommandée : 1,5 m<sup>2</sup>/personne</i> <i>Volume minimal : 2,5 m<sup>3</sup>/personne</i> <i>Volume recommandé : 3,6 m<sup>3</sup>/personne</i>	<i>Travaux d'aménagement du local de confinement (création de cloisons, de portes...)</i>
<i>Identification du local de confinement</i>		<i>Surface :</i> <i>Volume :</i>	
<i>Modélisation et calcul du n50</i>		<i>n50 cible calculé :</i>	<i>Travaux d'étanchéité du local</i>
<i>Mesure de la perméabilité du local</i>		<i>n50 mesuré :</i>	
<i>Diagnostic qualitatif de l'enveloppe du local de confinement</i>		<i>Fuites très importantes :</i> <i>Fuites importantes :</i> <i>Fuites moyennes :</i> <i>Fuites légères :</i>	

**PLAN SYNTHETIQUE DE LA VULNERABILITE DE L'EQUIPEMENT**

PLAN SYNTHETIQUE DE LA VULNERABILITE DE L'EQUIPEMENT  
*Exposition des façades*  
*Identification des parties d'ouvrages vulnérables*

## CARNET DE PRE-DIAGNOSTICS SIMPLIFIES EQUIPEMENT PUBLIC

Fiche n° :

4

CHARGES D' EXPLOITATION		(Moyenne annuelle des 3 dernières années recommandée)					
Valeur vénale du bâtiment	?	Montant total des charges d'exploitation : (€TTC/an)	?	Montant toutes énergies : (€TTC/an)	14 076 €		
Montant loyer : (€TTC/an)	#VALEUR !	Montant maintenance lourde : (investissement en €TTC)	?	Montant facture électricité : (€TTC/an)	?	Quantité électricité : (kWhEF/an sur facture)	56 663
Impôts et taxes (€TTC/an) :	?	Montant nettoyages locaux : (€TTC/an)	?	Montant facture eau : (€TTC/an)	454 €	Quantité eau : (m3/an)	160
Montant contrats d'exploitation : (€TTC/an)	?	Montant gardiennage : (€TTC/an)	?	Quantité chauffage (hors électricité) : (litre fioul ou m3 gaz / an ou kWh PCI/an) : kWh/an	?	Quantité énergies : (kWhEP/an)	101160
Montant maintenance légère : (entretien courant en €TTC)	?	Montant chauffage (hors électricité) : (€TTC/an)	?				

DIAGNOSTIC HYGIENE ET SANTE							
Présence d'amiante fibreuse	a réaliser	Présence d'amiante solide	A réaliser	Présence de termites	A réaliser	Présence de plomb	A réaliser
Radon	oui/non						

ETAT DE SANTE		RELEVÉ ET JUSTIFICATIF DES DÉSORDRS		N° PHOTOS
ETAT DU BATI				
Structure porteuse	Satisfaisant	La structure (murs et charpente apparente en partie) est en bon état hormis : - quelques fissures au droit d'ouvertures en façades Est et Ouest ou de liaison des parties de bâtiments - fissures sur l'angle Nord-Ouest (associée à une fuite sur descente) - humidité en soubassement (rejaillissement, remontées capillaire par imperméabilisation des sols environnants)		
Toiture	Satisfaisant	Couverture : petits éléments (tuiles) Équipements d'évacuation des eaux pluviales : Traces d'humidité au droit du dauphin Nord-Ouest et Nord-Est (pluie de la descente au-dessus) et de la descente Ouest		
Façades	Satisfaisant	Façades: murs en pierre non isolés sur façades Est, Sud, Ouest (en partie doublage sans isolation) : - peinture écaillée - coulures sous les appuis de fenêtres en façade Sud - humidité des soubassements (cloquage, couleur peinture, moisissure) Isolation par l'extérieur sur la façade Nord en bon état		
Ouvertures extérieures	Pas satisfaisant	Les menuiseries sont de type très divers avec la majorité des fenêtres en simple vitrage sur menuiseries bois à crémone avec ou sans survitrage : - difficulté de fermeture, mauvaise étanchéité - le mastic des fenêtres coule sur certaines fenêtres ou se détache - la peinture des menuiseries bois est écaillée et le bois du dormant ou des appuis est détérioré (manque d'entretien)		
Aménagements intérieurs	Satisfaisant	Aménagement de qualité du début du XXe bien entretenu, quelques dégradations ponctuelles notamment sous combles : - traces de fuites et d'humidité (au droit des chiens-assis, condensation sous les Velux, relief de la fibre de verre peinte) au 2° étage (comble) - étanchéité sommaire en plafond de combles - traces de fuites au plafond RdC (bureau État civil 2), impacts sur les dalles - fissures sur cloisons (en charge ?) - parquet 2° étage : trace de fuite du radiateur, lame cassée		
Aménagements extérieurs	Très satisfaisant	Aménagement extérieur récent qualitatif en très bon état Allée : planche cassée sur allée bois Terrasse béton en façade Sud : fissures du muret		

4 - Etat de santé de l'équipement

ETAT DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES		RELEVÉ ET JUSTIFICATIF DES DÉSORDRES	N° Photos
<b>Ventilation</b>	Peu satisfaisant	Ventilations naturelle (ouverture des fenêtres ou grilles entrée d'air), extraction sur quelques sanitaires ( ou aération par ouverture des fenêtres ou inclinaison du vitrage) Entretien des bouches de ventilation	
<b>Système incendie</b>		Pas d'informations de la commission de sécurité	
<b>Chauffage</b>	Peu satisfaisant	Chaufferie : chaudière gaz Ideal standard 2306 de 130 à 170 kW (année 1996) au sous-sol : chaudière ancienne, fissures sur fixation cadre porte de la chaufferie, présence du livret d'entretien à jour dans le local chaufferie (interventions et dates) Distribution chauffage : tuyaux <b>non calorifugés dans le local de chaufferie (non chauffé)</b> et calorifugés au 2° étage (local chauffé) Radiateurs fonte ou acier en allège équipés de robinets thermostatiques : usage : <b>matériel entreposé sur les radiateurs diminuant l'efficacité énergétique</b>	
<b>Rafrichissement</b>	Peu satisfaisant	Production : groupe froid : <b>local encombré et étroit , fissures au droit du cadre de porte</b> Émissions :CIAT major2 (tous les ventilo-convecteurs sont alimentés en chaud et en froid) : <b>trace de fuite sur le parquet provenant du ventilo-convecteur (2° étage), raccordement incorrect (sous-sol)</b> <b>Présence de climatiseur mobile en comble</b>	
<b>Plomberie, sanitaires</b>	Satisfaisant	Plusieurs ballons électriques de petits volume (15L) répartis à proximité des points de puisage. À vérifier si les fuites au plafond du bureau d'État civil provient d'une fuite du réseau de plomberie	
<b>Electricité</b>	Satisfaisant	Distributions : en apparent ( <b>gainés apparentes au 2° étage UFP : raccords sommaires aux jonctions</b> ) Luminaires : éclairage réalisé par tubes fluorescents et plafonniers encastrés ou non à leds et fluocompacts	
<b>Autres équipements</b>	Satisfaisant	Pas d'ascenseur Portes sécurisées Local informatique : <b>câblage sommaire dans le local informatique</b>	

ETAT DES CONTRATS DE MAINTENANCE / EXPLOITATION	PRÉSENCE DE CONTRAT	DATE D'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS	TYPE DE CONTRAT	Pistes d'amélioration
<b>Chauffage</b>				à compléter
<b>Rafrichissement</b>				
<b>Ventilation</b>				
<b>Plomberie, sanitaire</b>				
<b>Electricités</b>				
<b>Système incendie</b>				
<b>Autres équipements</b>				

## CARNET DE PRE-DIAGNOSTICS SIMPLIFIES EQUIPEMENT PUBLIC

Fiche n° :

5

## ETAT FONCTIONNEL

QUALITE D'USAGE		COMMENTAIRES JUSTIFICATIFS	N° PHOTOS	ACCESSIBILITE		COMMENTAIRES JUSTIFICATIFS	N° PHOTOS
Surfaces en quantité suffisante	Satisfaisant	Surfaces des locaux adaptés à l'usage		Accès au bâtiment	Satisfaisant	Place de stationnement PMR, dimensionnée au-delà de la réglementation Traversée avec BEV (bandes d'éveil à la vigilance) L'escalier est conforme (contraste première et dernière marche, BEV, main courante) Signalétique. L'entrée à porte coulissante est accessible par une pente (la porte côté Ouest est accessible par une marche qui n'est pas contrastée)	
Confort thermique	Peu satisfaisant	Confort d'hiver : courants d'air froids à proximité des vitrages, le bureau de permanence est appelé « glacière », inconfort thermique pour les bureaux du 1 <sup>er</sup> étage à proximité de l'escalier Confort d'été : présence de ventilateurs d'appoint, de climatiseur mobile sous comble		Accès aux différents niveaux	Peu satisfaisant	Bâtiment ancien à usage d'habitation à l'origine avec des niveaux différents selon les parties du bâtiment ce qui génère plusieurs escaliers d'accès. Les parties à l'étage ne délivrent pas de service au public hormis le bureau du maire (il reçoit en salle des cérémonies au RdC en cas de besoin).	
Confort acoustique	Satisfaisant	Pas d'inconfort acoustique		Accueil	Satisfaisant	Mobilier d'accueil abaissé, le hall d'accueil dispose d'un espace d'attente. À vérifier : présence d'une boucle magnétique	
Confort visuel	Satisfaisant	Jour : vues agréables, éclairage naturel Nuit : éclairage extérieur, éclairage artificiel à économie d'énergie		Sanitaires	Satisfaisant	Un sanitaire accessible en RdC	
Qualité de l'air	Satisfaisant	Ventilation par ouverture des fenêtres.		Services	Satisfaisant	Les services de la mairie sont accessibles en RdC, avec accueil par Mr le député-maire en salle de cérémonie	
Locaux sanitaires (quantité et qualité)	Satisfaisant	Sanitaires dont accessibles Handicapés		Diagnostic accessibilité	OUI	13/09/2015	

## ETAT ENERGETIQUE

ENVELOPPE		CARACTÉRISTIQUES THERMIQUES	RÉFÉRENCE RT EXISTANT	PISTES D'AMÉLIORATION	N° PHOTOS
Planchers bas	Peu satisfaisant	Sur terre-plein, semi-enterré	Isolation 100 mm minimum	?	
Toitures	Peu satisfaisant	Quelle isolation de la toiture ?	Isolation 160 mm minimum	?	
Murs extérieurs	Satisfaisant	Murs en pierre 50 cm non isolés en façades Est, Sud, Ouest. Façade Nord isolée par l'extérieur (épaisseur ?)	Isolation 100 mm minimum	La façade la moins bien orientée est isolée	
Menuiseries extérieures	Pas satisfaisant	Menuiseries diverses dont simple vitrage et mauvaise étanchéité	Double vitrage	?	

EQUIPEMENTS		COMMENTAIRES SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	PISTES D'AMÉLIORATION	N° PHOTOS
Ventilation	Peu satisfaisant	Ventilation naturelle dont grilles d'entrées d'air pour certaines pièces		
Chauffage	Peu satisfaisant	Chaudière ancienne Ventilo-convecteurs en complément		
Rafraîchissement	Peu satisfaisant	Climatiseur mobile en complément des ventilo-convecteurs		
E.C.S.	Satisfaisant	Ballons électrique de petit volume (15L) au niveau de chaque point de puisage		
Éclairage artificiel	Satisfaisant	Tubes fluorescents		

5 - Etat fonctionnel et énergétique de l'équipement

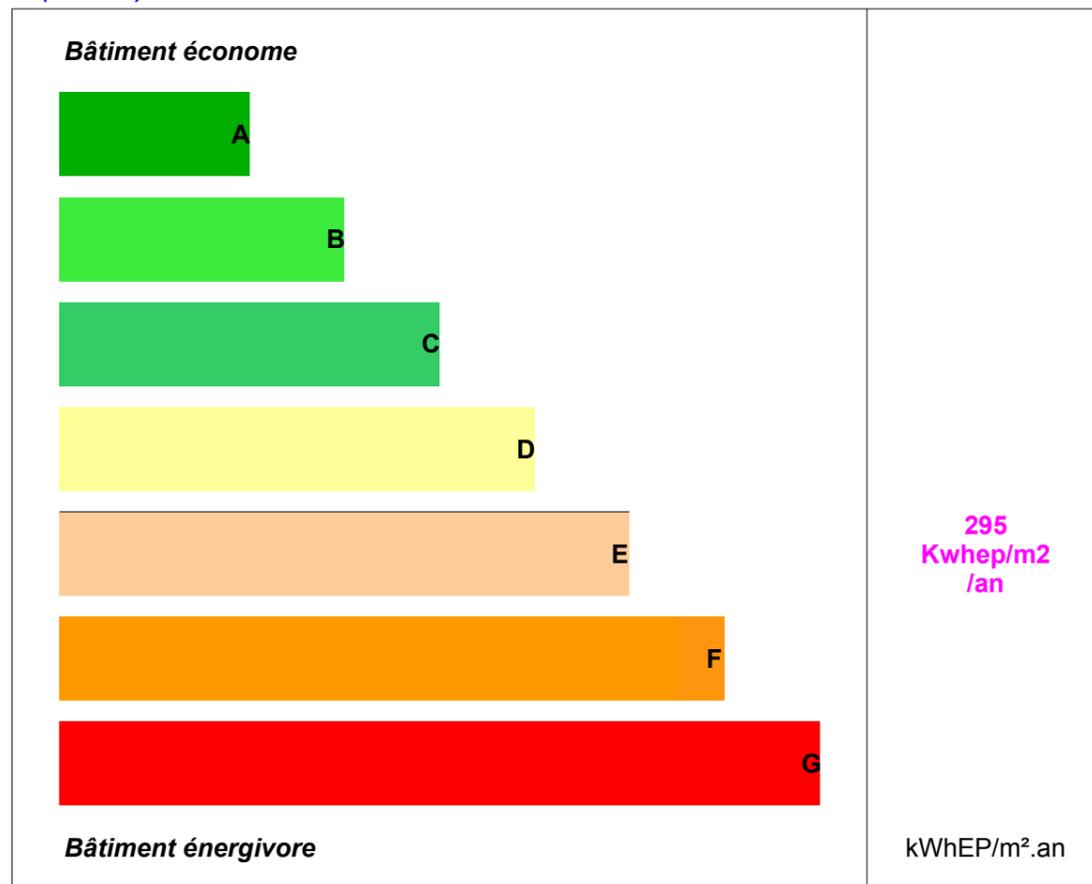
<i>Bureautique</i>		Qualité du matériel inconnu		
--------------------	--	-----------------------------	--	--

5 - Etat fonctionnel et énergétique de l'équipement

CONSOMMATIONS MOYENNES ANNUELLES							
Période de référence : (moyenne sur 3 ans conseillée)		Type de contrat de fourniture d'électricité		Jaune UL – 72kVA Code tarif 4020		Pistes D'amélioration	
Energie	Unité énergie sur facture	Relevé sur facture (unité selon énergie)	Consommation Énergie finale kWhEF/an	Consommation Énergie primaire kWhEP/an	Emission GES kgéq.CO2/an	Coût des énergie (y/c contrat de fourniture)	Utilisation de l'énergie (chauffage, rafraîchissement, ECS, éclairage, ventilation, bureautique, cuisson, ...)
Gaz naturel			101 160	101 160	23 671		chauffage
Butane ou Propane							
Fioul domestique							
Bois							
Electricité	kWhEF		56 663	146 191	4 760		éclairage, ECS

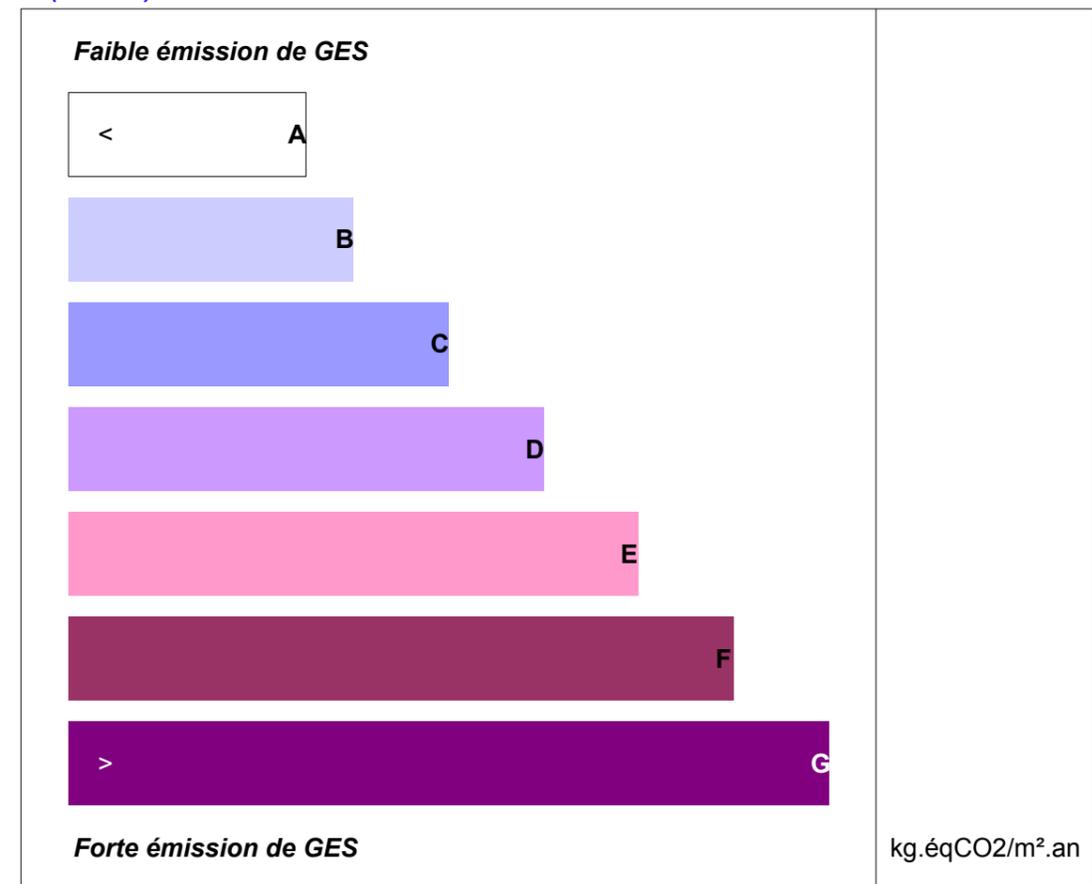
**ETIQUETTE ENERGIE**

Montant nettoyages locaux :  
(€TTC/an)



**ETIQUETTE CLIMAT**

Montant nettoyages locaux :  
(€TTC/an)



*Ce document ne se substitue pas aux diagnostics effectués par des organismes agréés*

## CARNET DE PRÉ-DIAGNOSTICS SIMPLIFIÉS ÉQUIPEMENT PUBLIC

Fiche n° :

6

## ETAT REGLEMENTAIRE

BATIMENT  
(Intitulé / Utilisation principale / Nombre de niveaux) : MAIRIE

Mise en service :

Date de visite :

## COMMISSION DE SECURITE

Organisme :

Date visite

Périodicité :  
(A. 07/07/97)

Classement ERP du bâtiment

Type :

5

Catégorie :

W

Avis de la commission pour le maintien de l'ouverture

Effectif total

Public

Personnel  
(même issue)

Favorable

Défavorable

## Observations de la commission

Prescriptions permanentes

Prescriptions antérieures  
non exécutées

Prescriptions nouvelles

## CONFORMITE REGLEMENTAIRE

## REGISTRE DE SECURITE :

Résultats inscrits

Rapports annexés (OUI ou NON)

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI, NON, ?	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût mission (€TTC)	Rapports annexés (OUI ou NON)		Suites données (levée des observations) et commentaires
<b>INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b> (Contrôle agréé) Travailleurs (art R 4226-16) : 1 an ou 2 ans E.R.P (EL19 §3 du 04/07/07) : 1 an				CT : 1 à 2 ans ERP : 1 an				Etendue et échéance du contrôle : - Observations : - Suites données : -
<b>DIAGNOSTIC ELECTRIQUE</b> Locaux à usage d'habitation (Installation de plus de 15 ans) Organisme certifié COFRAC Décret 2008-384 du 22/04/2008 Arrêté du 8/07/2008								Etendue et échéance du contrôle : - Observations : - Suites données : -

## 6 - Etat réglementaire

<p><b>ECLAIRAGE DE SECURITE</b> (Contrôle agréé ou qualifié) A.19/11/01 (PC &gt; 08/04/02) - EC7 à EC15 Evacuation et ambiance / anti-panique BAES autonomes : 45 lumens 1h Luminaires avec source centrale (LSC) : 5 lumens/m²/1h NF-AEAS, si fluo non permanent test SATI Lampes recharges et notice emploi - entretien annexée registre (EC13)</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u> - <u>Observations :</u> - <u>Suites données :</u> -</p>
<p><b>ECLAIRAGE DE SECURITE</b> (Contrôle agréé ou qualifié) Balisage et ambiance Code du travail Art 53 Décret 88-1056 du 14/11/88 Code du travail Art.R.4227-39 ERP Art EC14 règlement sécurité du 26/02/2003 Notice emploi - entretien annexée registre (EC7) Classification (EC16) : Type A : Source centrale B : ou NF-BAES permanent C : permanent ou non D : lampes portatives</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u> - <u>Observations :</u> - <u>Suites données :</u> -</p>
<p><b>SECURITE INCENDIE</b> (Contrôle agréé ou qualifié) Exercices, visites et essais (R232-12-21) Moyens de secours (art. MS 73) Désenfumages (art. DF8-PE4) Parois CF Extincteurs Consignes (R232-12-20) Plans d'évacuation</p> <p><b>EQUIPEMENT D'ALARME (EA) :</b> (R232-12-18 et NFS61-936 §3) Type EA1 : SDI (DM+DAI)+UGA1+DSNA ou BAAS-Sa Type EA2a (+ZA) : SDI (DM) + UGA2 + DSNA ou BAAS-Sa Type EA2b (1ZA temporisée) : SDI (DM) + BAAS-Sa ou Pr Type EA3 : SDI (bris glace DM) + sirène (BAAS) Ma Type EA4 : sifflet ou sirène (Ma)</p> <p><b>SYSTEME SECURITE INCENDIE (SSI) :</b> (NFS61-931 §3) : Catégorie A : SDI + SMSI (CSMI type A + DAC + DAS + EA1) Catégorie B : SMSI (CSMI type B + DAC + DAS + EA2a) Catégorie C : SMSI (DCS + DAC + DAS + EA2b ou 3) Catégorie D : SMSI (DCMR + DAC + DAS + EA2b, 3 ou 4) Catégorie E : DCM + DAC + DAS + EA2b, 3 ou 4</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u> - <u>Observations :</u> - <u>Suites données :</u> -</p>
<p><b>RAMONAGE</b> Conduits de fumée 2 fois par an dont 1 fois pendant la période de chauffe 1 fois par an pour les combustibles gazeux A. 23/02/2009 (chapitre IV entretien) décret n°98-246 du 02/04/98 (chapitre I) concernant la qualification professionnelle</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u> - <u>Observations :</u> - <u>Suites données :</u> -</p>
<p><b>INSTALLATIONS THERMIQUES</b> Arrêté 23/06/78 (chaufferie &gt;70 kW) CH 58 : agréé ou qualifié (1 an) A.12/07/90 : pollution STG &gt;350 kW par agréé D.16/09/98 : production &gt; 1000 kW par agréé (3ans)</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u> - <u>Observations :</u> - <u>Suites données :</u> -</p>

6 - Etat réglementaire

<p><b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)</b>  Organisme certifié COFRAC  Décret 2006-1114 du 05/09/2005  Arrêté du 8 février 2012 modifiant  L'arrêté du 15/09/2006, et l'arrêté du 3/05/2007  Décret n°2013-695 du 30/07/2013, concerne les ERP de 1° à 4°  catégorie, surface de 500m² a/c du 31/07/2013 - surface 250 m²  a/c du 01/07/2015</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>CLIMATISEURS</b>  Arrêté 08/07/99  (Fluide &gt; à 2 Kg : contrôle agréé ou qualifié)  En cas de remplacement première inspection 1 an après.    Puissance &gt; à 12 kW à 100kW  Vérification avant 31 mars 203  Puissance &gt; à 100 kW  Vérification avant 31 mars 2012  L'inspection doit être réalisée tous les 5 ans  Décret n°2010-349 du 31/03/2010  Arrêté du 16 avril 2010, Jo du 27/04/2010  Art 9 de la directive européenne 2202/91/CE</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>APPAREILS A PRESSION DE GAZ</b>  (D.13/12/99 : Contrôle agréé)  (Arrêté du 15-03-2000 art 10, 10-3)  Réservoir fixe ou mobile : 40 mois (visite)  Réépreuve : 10 ans  Soupape sécurité arrêté du 15-03-2000 modifié</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>APPAREILS A PRESSION DE VAPEUR</b>  (A.15/03/00 modifié) : Contrôle agréé)  Inspection périodique des tuyauteries, définie dans le  programme de contrôle établi par l'exploitant.</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>DIAGNOSTIC GAZ</b>  Locaux à usage d'habitation  (Installation de plus de 15 ans)  Organisme certifié COFRAC  Décret 2006-1147 du 14/09/2006  Arrêté du 06/04/2007</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>INSTALLATIONS DE GAZ</b>  contrôle agréé  Code du travail art R 4224-17:  Règlement de sécurité /art.GZ 30</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)</b>  <b>Ne concerne que les peintures au plomb</b>  Logements construits avant 01/01/1949  Concerne les revêtements  Arrêté du 19/08/2011 en vigueur le 01/01/2012  J.O du 17/09/2011  Diagnostic ou contrôle agréé</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>

## 6 - Etat réglementaire

<p><b>AMIANTE</b>  D.07/02/96 travailleurs et Décret 97-855 du 12/09/97 propriétaires  Contrôle agréé avant 31/12/99)  Flocages, calorifugeages, faux-plafonds et autres  D. 2006-761 du 30/06/2006  Décret 2011 -629 du 03/06/2011  Evaluation de l'état de conservation des flocages (N)  Art R1334, 20 et 27 du 31/12/2005  N=1 validité 3 ans  N=2 mesure d'empoissière (E) validité 3 ans  E &lt; ou = 5 fibres/L validité 3 ans  E &gt; 5 fibres/L ou N=3 travaux dans les 36 mois après constat.</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>ETAT PARASITAIRE</b>  (Diagnostic termites, champignons, mэрule)  Loi 99-471 du 08/06/1999  Décret 2000-613 du 03/07/2000  Arrêté du 10/08/2000, Norme NF P 03-200</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>AERATION LOCAUX TRAVAIL</b>  (Arrêté 08/10/87 : Contrôle agréé ou qualifié)  Code du travail  (articles L 4111-1 à L 4111-4 et art R 4222-20)  Règlement sanitaire départemental  Soufflage arrêté du 08-10-1987/art.4  Arrêté du 01-02-2010  (tour aэрoréfrigérante classée sur déclaration ou autorisation Préfectorale)</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>BRUIT LOCAUX TRAVAIL</b>  D.2006-892 du 19/07/2006  Code du travail art R4433-1 à R4433-2  ( Contrôle agréé)</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES</b>  Code du travail Art R 4224-12 et R 4224-13  Arrête du 21-12-1993:  ( Contrôle agréé ou qualifié)</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE</b>  A.25/06/80 et art. AS9 et AS10  D2004-964 . 09/09/04  D 2008-1325 du 15/12/2008  D 2012-674 du 07/05/2012 ( contrôle technique et concurrence)  complété par  L'arrête du 7 Août 2012 JO du 15 août 2012  (Contrôle agréé ou qualifié : 6 s réglages et serrures,  6 mois câble, 12 mois parachute et organes sécurité)  (Contrôle agréé : 5 ans ERP ou changement exploitant)</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>ESCALATORS ET TROTTOIRS ROULANTS</b>  Code du travail art. R4224-17  (Contrôle agréé ou qualifié : 6 mois organes sécurité)  1 an vérification générale</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>

## 6 - Etat réglementaire

<p><b>APPAREILS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION</b>  Code du travail art R 4324-4 à R4324-53  Annexe 1 art 4312-1 code du travail  Arrêté du 01/03/2004 : Contrôle agréé)  3 mois : appareils à bras pour l'élévation du personnel.  6 mois : grues mobiles, engins de chantier  1 an : accessoires de levage, ponts élévateur pour véhicules.</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>MACHINES</b>  Arrêté du .05/03/93  (Contrôle agréé ou qualifié)  Compacteurs à déchets, presses, massicots</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>RAYONNEMENTS IONISANTS</b>  Code du travail Art 4451-29 à R 4451-37  Arrêté du.21/05/10 relatif à la décision n°2010-DC-075  de l'Autorité de Sécurité Nuclaire  (Contrôle agréé):</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>GRANDE CUISINE</b>  Règlement de sécurité/art GC 22  (Contrôle agréé ou qualifié : cuisine collective)</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>PROTECTIONS CONTRE LA Foudre</b>  (A. 28/01/93 classées et culées)  Arrêté du 04-10-2010 modifié  <b>IPCE A 15/01/2008</b> 1 an vérification visuelle, 2 ans vérification  complète.  ( Contrôleur agréé ou qualifié  NFC17-100 §4.2 recommandé)</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>FLUIDES MEDICAUX</b>  (Art. U64-PU5 public : Contrôle agréé,  Autres : contrôle agréé ou qualifié)</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>ASSAINISSEMENT</b>  Code de la santé publique  Art R 1321-57  Règlement sanitaire départemental art.16.3  Disconnecteurs eau potable / EU  Par personne habilitée</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>EQUIPEMENTS COLLECTIFS SPORTIFS ET JEUX</b>  (Contrôle agréé ou qualifié)  Décret 96-1136 du 18-12-1996  Code du sport art.R 322-25</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>
<p><b>BRONZAGE ULTRA VIOLET</b>  Décret n°2013-1261 du 27-12-2013</p>								<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>  -  <u>Observations :</u>  -  <u>Suites données :</u>  -</p>

6 - Etat réglementaire

<p><b>RESERVOIRS ENTERRES CARBURANTS</b>  <b>ICPE A. 18/04/2008 5 ans</b>          (DRIRE et A. 22/06/98 : Contrôle agréé)</p>							<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>          -  <u>Observations :</u>          -  <u>Suites données :</u>          -</p>
<p><b>Matériel spécifique :</b>  <b>TRIBUNES TELESCOPIQUES</b></p>							<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u>          -  <u>Observations :</u>          -  <u>Suites données :</u>          -</p>
<p><b>ACCESSIBILITE</b></p>		<p>Adapt Habitat 51 Route          d'Osnard 71620 St Martin          en Bresse</p>	<p>14/09/15</p>				<p><u>Observations :</u>          - Accueil non accessible, sanitaires ouverts au public et services partiellement accessibles, Déficiants visuels avec aide tiers pour tous les usages. Le CCAS n'est pas accessible (service à déplacer près de l'entrée). Priorité : conformité du comptoir d'accueil, boucle magnétique à l'accueil, accueil du CCAS, accès extérieurs pour déficients visuels, sanitaires et SAS d'entrée (contraste nez de marche, bande contrastée sur la porte)  <u>Suites à donner :</u>          Quelques mises en conformité          Point délicat : accès au CCAS, peut être résolu par un réaménagement de l'accueil, entretien des déficients moteurs ou visuels avec Mr le député-maire (bureau au 1<sup>er</sup> étage) en salle de cérémonie  <b>À vérifier : la possibilité de consulter le registre public d'accessibilité</b></p>

**CARNET DE PRE-DIAGNOSTICS  
BILAN SIMPLIFIE EQUIPEMENT PUBLIC  
à partir des onglets précédents**

Fiche n° :

7

ETAT DE L'EQUIPEMENT			
<b>ETAT DU BATI cf onglet 4</b>		Peu satisfaisant	
Remarques / Commentaires	La structure du bâti est globalement satisfaisante. Cependant il serait nécessaire d'améliorer les menuiseries extérieures dont la majorité est en simple vitrage avec une très mauvaise étanchéité. De plus toutes les pathologies liées à l'eau sont à surveiller : humidité en soubassement, traces de fuites et de condensation. Quelques fissures.		
<b>ETAT DES EQUIPEMENTS cf onglet 4</b>		Peu satisfaisant	
Remarques / Commentaires	La chaudière est ancienne et des ventilo-convecteurs sont utilisés en complément. Les bouches de ventilation sur extraction es toilettes ne semble pas entretenues.		
<b>QUALITE D'USAGE cf onglet 5</b>		Peu satisfaisant	
Remarques / Commentaires	La qualité d'usage est peu satisfaisante avec un confort thermique insuffisant en été et en hiver. En période froide : inconfort ressenti à proximité des vitrages, dans le bureau de permanence et au 1 <sup>er</sup> étage à proximité de l'escalier. En période chaude utilisation de ventilateurs d'appoint et de climatiseur mobile sous comble.		
<b>ETAT ACCESSIBILITE cf onglet 5</b>		Satisfaisant	
Remarques / Commentaires	Les services de la mairie sont accessibles en RdC, avec accueil par Mr le député-maire en salle de cérémonie.		
<b>ETAT ENERGETIQUE DE L'ENVELOPPE cf onglet 4</b>		Peu satisfaisant	
Remarques / Commentaires	Les menuiseries extérieures ne sont pas étanches et pour la majorité en simple vitrage. La toiture semble peu ou pas isolée au vu des inconforts en comble. Les murs extérieurs (hors façade Nord) ne sont pas isolés. L'Hôtel de Ville fait partie des 4 bâtiments communaux ayant la plus mauvaise efficacité énergétique.		
<b>ETAT ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS cf onglet 5</b>		Peu satisfaisant	
Remarques / Commentaires	La climatisation s'avère nécessaire en été alors qu'il s'agit d'un bâtiment à forte inertie, elle est par ailleurs complétée de climatiseur mobile en étage. Le chauffage et climatisation n'assurent pas un bon confort thermique.. La ventilation se fait par ouverture des fenêtres et par des grilles d'entrée d'air (sans contrôle des débits).		

### REMARQUES ET COMMENTAIRES

Ex . Plan prévisionnel de travaux et d'investissement à élaborer pour cet équipement

### DIAGNOSTICS / ETUDES A ENGAGER

Étude énergétique pour cibler et hiérarchiser les améliorations possibles

### TRAVAUX A REALISER

Entretien courant	oui	Mise aux normes (accessibilité notamment)	non	Amélioration du confort	oui	Amélioration de la qualité sanitaire	non
Réhabilitation / remplacement des équipements anciens	oui	Performance énergétique	oui	Amélioration de la qualité d'usage	non	Réorganisation des locaux	non

## 7- Bilan simplifié global

Performance énergétique du bâtiment : changement des menuiseries, isolation en toiture.  
Performance des équipements techniques : ventilation, chauffage et climatisation (après amélioration de l'enveloppe)  
Amélioration du confort thermique par les 2 points précédents  
Mise aux normes (installation électrique, amiante, sécurité incendie...) éventuelle selon les éléments présents dans les contrôles obligatoires.

**CARNET DE PRE-DIAGNOSTICS SIMPLIFIES EQUIPEMENT PUBLIC**  
**RT- Identification des 3 types de mesures**

Fiche n° :

8

**RAPPEL DES EXPOSITIONS AUX RISQUES**

SURPRESSION		THERMIQUE CONTINU		BOULE DE FEU		FEU DE NUAGE		TOXIQUE	
<i>Intensité</i>	35-50 mbar	<i>Intensité</i>		<i>Intensité</i>		<i>Intensité</i>		<i>Intensité</i>	
<i>Dynamique</i>	Immédiate	<i>Dynamique</i>		<i>Dynamique</i>		<i>Dynamique</i>		<i>Dynamique</i>	
<i>Vulnérabilité</i>	Vulnérable	<i>Vulnérabilité</i>		<i>Vulnérabilité</i>		<i>Vulnérabilité</i>		<i>Vulnérabilité</i>	

**MESURES ENVISAGEABLES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES**

MESURES DE PROTECTION		DESCRIPTIF SOMMAIRE DE LA MESURE		
<i>Plan opérationnel de gestion de crise</i>	oui	<i>ELEMENT INDISPENSABLE a créer</i>		
<i>Alerte et mise à l'abri dans un local de protection</i>	oui	Compte tenu de la dynamique immédiate des phénomènes dangereux, la mise à l'abri des personnes dans un local de		

8 - RT- Identification des 3 types de mesures

<p><i>Alerte et mise à l'abri dans une zone refuge à l'extérieur des bâtiments</i></p>	<p>non</p>	<p>Compte tenu de la dynamique immédiate des phénomènes dangereux susceptibles d'impacter l'équipement, et notamr</p>		
<p><i>Alerte et évacuation pour mise à l'abri sur un site distant</i></p>	<p>non</p>	<p>La dynamique immédiate des phénomènes dangereux, c'est-à-dire qui peuvent survenir sans qu'aucun signe physique avant-coureur ne soit détecté, ne permet pas d'</p>		
<p><b>MESURES DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ</b></p>		<p><b>DESCRIPTIF SOMMAIRE DE LA MESURE</b></p>		
		<p>Remplacement complet des menuiseries :Le remplacement complet par une menuiserie avec un vitrage résistant et res</p>		

8 - RT- Identification des 3 types de mesures

<b>Travaux de renforcement du bâti</b>	oui	Remplacement des panneaux vitrés vulnérables :Lorsque cela est techniquement réalisable, il est possible de remplac		
		Pose d'un film de sécurité anti-explosion sur les panneaux vitrés vulnérables :Dans certaines conditions, la pose d'un fi		
		<p><b>Traitement des éléments non structuraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éléments suspendus (faux plafonds, luminaires, ventilo-convecteurs...), équipements lourds (armoires, meubles, appareils), équipements dans les locaux électriques et informatique : renforcement des fixations si nécessaire ;</li> <li>- vitrages simples intérieurs des bureaux des ressources humaines au 2<sup>e</sup> étage : remplacement par des vitrages résistants (ou suppression par comblement) ;</li> <li>- cloisons légères de séparation des bureaux des ressources humaines au 2<sup>e</sup> étage : solidarisation des cloisons au gros œuvre par exemple par des cornières métalliques ;</li> <li>- plaques d'isolation extérieure en façade Nord du bâtiment : renforcement des fixations si nécessaire ;</li> <li>- grands pots à plantes extérieurs : ancrage au sol, déplacement ou suppression.</li> </ul> <p>Ces mesures permettent d'éviter la chute d'éléments sous l'effet de la surpression et de protéger les personnes des effets indirects par projection de ces éléments.</p>		
<b>Ouvrages de protection</b>	non	Le coût élevé, la difficulté de mise en œuvre (nécessité d'une étude spécifique) et l'efficacité limitée des ouvrages de p		
<b>MESURES D'ORGANISATION DE L'ÉQUIPEMENT</b>		<b>DESCRIPTIF SOMMAIRE DE LA MESURE</b>		
<b>Réorganisation des espaces intérieurs</b>	oui	Le principe de cette mesure est de modifier la configuration ou l'implantation géographique des lieux de présence hum		

8 - RT- Identification des 3 types de mesures

<b>Réorganisation des espaces extérieurs</b>	non			
<b>Relocalisation des activités sur un autre site</b>	non	Mesure non envisagée de prime abord par les responsables de l'équipement. Cette solution n'est envisageable que sous réserve d'élaborer un plan immobilier et de relocalisation du personnel de la mairie.		
<b>Fermeture de l'équipement</b>	non	Mesure non retenue compte tenu de l'activité de l'établissement		

## CARNET DE PRE-DIAGNOSTICS SIMPLIFIES EQUIPEMENT PUBLIC

Fiche n° :

9

## Hiérarchisation des mesures pour l'EP

## Hiérarchisation au vu des coûts/efficacité/proximité /probabilité/vulnérabilité

TYPE DE MESURE (à compléter)	DESCRIPTIF SOMMAIRE DE LA MESURE	COÛT ESTIME	EFFICACITÉ EN TERMES DE PROTECTION DES PERSONNES	SYNERGIES AVEC LES PISTES D'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	POINTS D'ATTENTION	PRIORITE DE TRAITEMENT de 1 à 3
<b>Plan opérationnel de gestion de crise</b>	Élaboration d'un plan opérationnel de gestion de crise spécifique à l'équipement (ex : type POMSE) Identification des lieux de mise en sûreté Définition de l'organisation interne en cas de crise Mise en œuvre des moyens d'alerte, d'information, de formation, de la signalétique Achat du matériel nécessaire pour la mise à l'abri	Quelques centaines d'euros à quelques k€	Permet de garantir l'efficacité des autres mesures qui seront mises en œuvre  En l'absence d'autres mesures ou en attendant leur réalisation, permet une protection a minima des personnes	-	Coordination PPRT / PPI / PCS / POMSE  Prise en compte des autres risques susceptibles d'impacter l'équipement	1
<b>Alerte et mise à l'abri dans un local de protection</b>		Quelques centaines d'euros à quelques k€				1
<b>Alerte et mise à l'abri dans une zone refuge à l'extérieur des bâtiments</b>		Quelques centaines d'euros à quelques k€				1
<b>Alerte et évacuation pour mise à l'abri sur un site distant</b>						
	Remplacement complet des menuiseries vitrées	Coût total du remplacement des menuiseries comprenant des vitrages vulnérables : ≈ 110 k€ HT  Coût total du remplacement de l'ensemble des menuiseries du bâtiment : ≈ 140 k€ HT	Permet une protection optimale face à l'effet de surpression à condition d'installer des menuiseries adaptées	Rénovation et amélioration thermique des menuiseries (notamment pour les fenêtres vétustes ayant vocation à être changées - châssis dégradés ou simples vitrages)	Tenue globale des menuiseries de grande dimension (modifier la configuration des menuiseries pour ne conserver que des menuiseries à 2 vantaux de dimensions standards en rajoutant si nécessaire des éléments porteurs intermédiaires)  Étude de vulnérabilité nécessaire pour le dimensionnement précis des nouvelles menuiseries (nature du vitrage et du châssis, mode de pose, mode d'ouverture, système de fermeture, mode de fixation de la menuiserie dans la maçonnerie)  Attention à la ventilation du bâtiment suite au remplacement des menuiseries vétustes perméables par des menuiseries neuves étanches	1

9-RT-Hiérarchisation des mesures pour l'EP

<b>Travaux de renforcement du bâti</b>	Remplacement de l'ensemble des panneaux vitrés vulnérables (≈ 77,7 m <sup>2</sup> de surface vitrée totale cumulée à traiter)	Coût total : ≈ 10 à 30 k€ HT	Permet de traiter la vulnérabilité des vitrages, mais ne permet pas de traiter la vulnérabilité du système d'ouverture et de la fixation de la menuiserie dans la maçonnerie	Protection anti-effraction	Mise en place d'un film : Mode de pose, caractéristiques, performance et durée de vie du film	1
	Mise en place d'un film de sécurité anti-explosion sur les panneaux vitrés vulnérables (≈ 40,4 m <sup>2</sup> de surface vitrée totale cumulée à traiter) ou remplacement des panneaux vitrés vulnérables lorsque la pose d'un film n'est pas suffisante pour protéger les personnes (≈ 37,3 m <sup>2</sup> de surface vitrée totale cumulée à traiter)	Coût total : ≈ 10 à 25 k€ HT	Permet de traiter la vulnérabilité des vitrages ou au moins d'améliorer leur résistance, mais ne permet pas de traiter la vulnérabilité du système d'ouverture et de la fixation de la menuiserie dans la maçonnerie		Remplacement d'un vitrage : Sous réserve que la feuillure existante accepte le remplacement du panneau vitré	1
	Mise en place d'un film de sécurité anti-explosion sur l'ensemble des panneaux vitrés vulnérables (≈ 77,7 m <sup>2</sup> de surface vitrée totale cumulée à traiter)	Coût total : ≈ 10 à 20 k€ HT	Permet d'améliorer la tenue des vitrages et de retenir les bris de vitres, mais apporte toutefois un niveau de protection inférieur aux deux mesures précédentes		Tenue globale des menuiseries de grande dimension	2
	Mise en place d'un survitrage feuilleté résistant en applique sur les vitraux du hall d'accueil	Coût total : ≈ 10 à 20 k€ HT	Permet de protéger les personnes des effets indirects par les bris de vitraux en cas d'effet de surpression		Amélioration thermique	Tenue globale
<b>Ouvrages de protection</b>	non					
<b>Réorganisation des espaces intérieurs</b>	Mesures permanentes de réorganisation des espaces intérieurs et extérieurs de l'équipement	Quelques centaines d'euros à quelques k€	privilégiant l'occupation des parties de l'équipement les moins exposées	-	Usage des différents espaces	1
<b>Réorganisation des espaces extérieurs</b>						
<b>Relocalisation des activités sur un autre site</b>						
<b>Fermeture de l'équipement</b>						
	Montant estimé en priorité 1	195 000,00 €				
	Montant estimé en priorité 1+2	215 000,00 €				
	Montant estimé en priorité 1+2+3	235 000,00 €				